

Recrutement des enseignants vacataires



1- FOCAL envoie au responsable de formation un tableau dans lequel il recense les enseignants vacataires qui seront à recruter pour l'année universitaire **2021-2022**



2- Le Responsable de formation complète ce tableau et le transmet au Responsable de composante pour visa

3- Le Responsable de formation renvoie ce tableau signé par le Responsable de composante à FOCAL **avant le 15 octobre 2021**



6- SI DOSSIER INCOMPLET :
FOCAL indique les modifications à apporter.



5- L'enseignant vacataire renseigne son dossier sur GAVEL.



4- FOCAL envoie à l'enseignant vacataire un lien permettant de se connecter à l'application GAVEL.



8- Le service RH de Lyon 1 établit et transmet le contrat de travail à FOCAL

7- SI DOSSIER COMPLET :
FOCAL donne son accord pour transmission du dossier au service RH de Lyon 1



9- FOCAL envoie le contrat à l'enseignant vacataire pour signature



10 - L'enseignant vacataire renvoie le contrat signé à FOCAL



11- Lorsque la prestation est terminée, le responsable de formation envoie l'**état de service fait** à FOCAL.



12- FOCAL transmet à la DRH de Lyon 1 l'accord pour rémunération.

Légende :

Action systématique

Action supplémentaire, en cas d'élément incomplet

Votre contact FOCAL :

remuneration.focal@univ-lyon1.fr